

Paris, le 24 novembre 2005

***Nouveaux progrès pour toutes les promotions au deuxième niveau de grade !
Des engagements qui se concrétisent.***

Cher(e) camarade,

Lors de la CAP de ce jour, grâce à nos revendications et pressions permanentes exercées durant toute l'année 2005, nous avons obtenu **un flux de 106 promotions pour le tableau d'avancement (TA) 2006 au divisionnariat**. Ce résultat conforte celui obtenu l'an dernier (104 promotions) et représente une hausse de plus de 15 % du flux pour cette voie de promotion au deuxième niveau de fonctions par rapport aux années précédentes.

Concernant l'IRGS, **les 19 camarades candidats** cette année seront promus en 2006 pour 6 mois, avant leur départ en retraite. Ainsi, la quasi-automaticité de ce mode de promotion ne se dément pas.

Par ailleurs, les représentants élus du SNITPECT ont pu atteindre **54 promotions au titre du principalat 2006** :

- 12 au principalat court ;
- 35 au principalat, pour lequel les candidats respectant les critères imposés par l'administration ont été promus (ITPE bénéficiant du reclassement à IDTPE puis d'un avancement d'échelon, d'où, selon l'échelon d'ITPE détenu, des durées de trois à quatre ans) ;
- 7 au principalat long, nombre dénoncé comme insuffisant par les représentants élus du SNITPECT bien que supérieur à la limite des 10 % que voulait imposer l'administration, qui permet cependant d'instaurer pleinement cette nouvelle voie de promotion pour le corps des ITPE (avec la limite mise par l'administration de deux avancements d'échelon maximum après reclassement comme IDTPE, d'où des durées adaptées entre 6 et 7,5 ans).

Un compte-rendu plus précis du déroulement de cette CAP te sera adressé prochainement dans le « *En direct de la CAP n°36* » du SNITPECT.

De plus, nous avons obtenu que le **taux promus / promouvables** pour la promotion au deuxième niveau de grade (IDTPE, IRGS, principalat généralisé, principalat court, principalat long) pour le corps des ITPE soit porté à **9% de façon à assurer un flux de promotion satisfaisant pour 2006**.

Nous revendiquons que ce taux soit révisé et augmenté à 10 % minimum, dès la promotion 2007, de façon à permettre durablement :

- d'assurer la promotion au 2ème niveau de fonction d'au moins 60 % de l'effectif de chaque tranche d'âge par le tableau à IDTPE ;
- de pérenniser la généralisation du principalat et, en période transitoire, de l'IRGS ;
- d'atteindre un nombre significatif de promotion au principalat long, qui doit augmenter dès la promotion 2007 par rapport à celui de 2006.

Par ailleurs, suite à l'intervention préalable des représentants élus du SNITPECT (jointe en annexe), la Directrice générale du personnel et de l'administration nous a confirmé :

- la validation de la nouvelle charte de gestion pour le corps des ITPE lors de la CAP promotions à ICTPE du 15 décembre 2005. Le projet présenté lors de la présente CAP traduit plusieurs évolutions positives et avancées obtenues par le SNITPECT ;
- la publication des textes (contingentement et emplois) d'application du décret ICTPE pour respecter l'échéance de la CAP promotions à ICTPE du 15 décembre 2005 ;
- la mise en œuvre de la réforme des coefficients de l'ISS pour le corps des ITPE à partir de l'ISS 2005 versée en janvier 2006, même si le décret ISS correspondant ne sera publié qu'ensuite, en début d'année ;
- le travail préparatoire du ministère de l'Équipement et de celui délégué aux collectivités locales pour convaincre à l'interministériel de la justesse du projet de statut à 3 niveaux de grades totalement homologues entre FPE (statut du corps des ITPE) et FPT (cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux) ;
- le maintien des trois cycles de mutations « traditionnels » pour le corps des ITPE durant l'année 2006.

Nous pouvons nous féliciter et être fiers de ces nouveaux résultats importants, fruits de la mobilisation et de l'action continues des ITPE emmenés par le SNITPECT.

Très cordialement,

Pascal PAVAGEAU
Secrétaire Général

